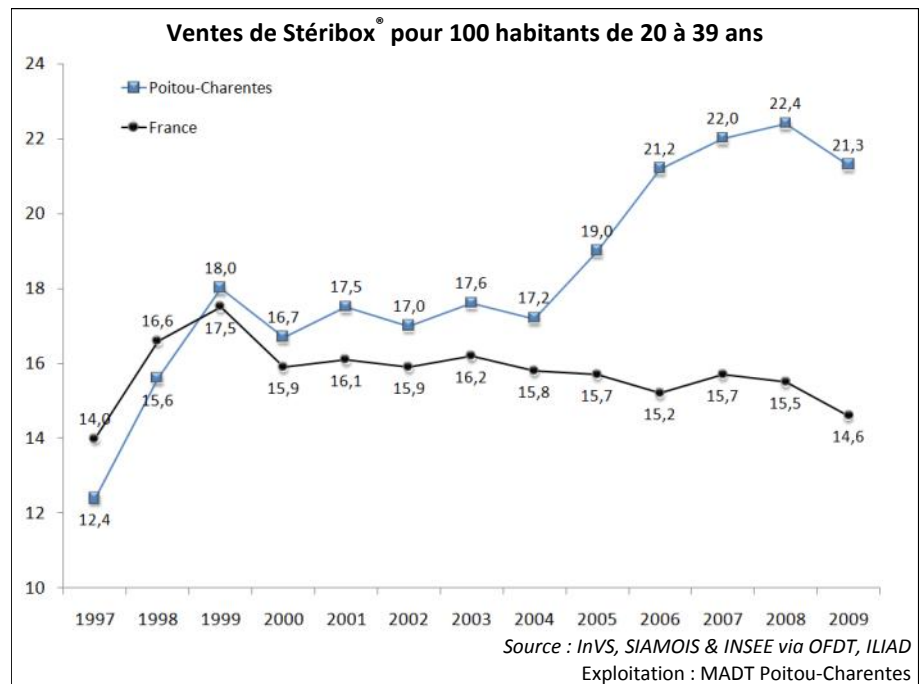


Les ventes de Stéribox® en région sont, en 2009, supérieures à la moyenne nationale.

En 2009, avec 129 495 Stéribox® vendus, les ventes ont baissé de -5,0 %. La région accentue son écart avec la France (-6,5 %).



La **Charente** enregistre, en 2009, une baisse de -12,4 % avec 12 238 Stéribox® vendues.

En 2009, 53 369 Stéribox® ont été vendus en **Charente-Maritime**, c'est une augmentation de 1,7 % par rapport à 2008.

En 2009, 5 583 Stéribox® ont été vendus dans les **Deux-Sèvres**, c'est une baisse de -21,5 % par rapport à 2008.

En 2009, 15 297 Stéribox® ont été vendus dans la **Vienne**, c'est une baisse de -12,2 % par rapport à 2008.

Depuis le Décret n°95-255 du 7 mars 1995, le commerce et l'importation des seringues et des aiguilles destinées aux injections parentérales en vue de lutter contre l'extension de la toxicomanie ont été réglementés. Il existe 2 types d'actions : les Stéribox® et les KAPS. Les Stéribox® sont des seringues conditionnées en kit, vendues au prix de 1 €. Les KAPS sont des kits comprenant des seringues et des tampons alcoolisés échangés contre les seringues usagées dans le cadre du programme d'échange de seringues.

Si ILIAD référence les ventes de Stéribox®, les KAPS ne sont pas comptabilisés.

